

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Étaient Présents : 14

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET – Claude BAUDSON - Thomas BERTRAND - Jean-Claude DAUTOIS - Sébastien GOURDAIN - Ladislav JAKOVAC – Laure ROUX - Gérald MERLE - Valérie GAROFALO - Virginie BAUDSON – Sandrine CECCARELLO

Absents : 13

Mesdames et Messieurs : Caroline MARTIN - Virginie COUTURE - Babo BABAKWANZA - Timothée CHILTE - Emmanuelle DANIEL - Julie GAILLARD - Sandrine GRESSIER - Pierre-Bernard MSIKA - Lorraine PASTOL – Didier WERNERT – Josiane VANDRIESSCHE - Stéphane GENNARINO - Ludivine SIX

Pouvoirs : 4

Madame GRESSIER donne pouvoir à Monsieur BERTRAND  
Madame MARTIN donne pouvoir à Monsieur DELVALLET  
Madame VANDRIESSCHE donne pouvoir à Monsieur MERLE  
Monsieur WERNERT donne pouvoir à Madame TUQUET

Secrétaire de séance : Madame Ingrid TUQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers votants : 18

Date de convocation : 02 Juillet 2025

Date d'affichage : 02 Juillet 2025

La séance est ouverte à 20h00. La réunion est accessible au public dans le respect des normes sanitaires.

**OBJET : Personnel : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet suite à un avancement de grade**

**DÉLIBÉRATION 2025-030**

**Rapporteur : Monsieur Fabien DELVALLET**

**Monsieur DELVALLET rappelle à l'assemblée :**

Les lignes directrices de gestion, document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité, ayant été établies après avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial lors de sa séance du 2 juillet 2024, ouvrent la possibilité de promouvoir et de valoriser les parcours professionnels des agents de la commune.

Ces lignes directrices de gestion sont établies exceptionnellement pour les deux premières années du mandat (2024-2026).

Il y a lieu de présenter chaque année, le tableau annuel d'avancement de grade pour tous les agents susceptibles d'être promouvables et répondant aux critères pour bénéficier d'un avancement de grade.

Le conseil municipal doit créer les emplois permanents correspondant aux différents grades et postes.

Exceptionnellement, la collectivité n'aura pas à saisir le Comité Social Territorial pour procéder à la suppression des postes n'ayant plus vocation à être pourvus, parce qu'il s'agit de suppressions liées uniquement à des avancements de grade.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées,

**Monsieur DELVALLET propose à l'assemblée :**

La création des emplois permanents suivants à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet, affecté aux services techniques

Après avoir entendu Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture, de la communication

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**DECIDE :**

**Article 1 :** la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025, de l'emploi permanent suivant :

- 1 poste d'Adjoint technique, à temps complet

**Article 2 :** la création, à compter de cette même date, de l'emploi permanent suivant :

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet,

**Article 3 :** Les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice.

Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Cires-Lès-Mello, le 10 Juillet 2025

Le Maire,

Alain GUÉRINET

